



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

ASSEMBLEE IUFE

Margarita Sanchez-Mazas, Présidente
margarita.sanchez-mazas@unige.ch

**PV adopté de l'Assemblée de l'IUFE
du mercredi 29 mai 2013
Pavillon mail, salle PM 234, de 17h00 à 19h00**

Membres présents :

Corps professoral

Margarita Sanchez-Mazas, FPSE
Bruno Strasser, Faculté des sciences

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Rémy Kopp, IUFE
Glais Sales Cordeiro, FPSE
René Rickenmann, IUFE

Etudiant-e-s

Naomi Anderegg, étudiante, MEES
David Pillonel, étudiant, MEES

Membres invités de manière permanente et présents :

Bernard Schneuwly, directeur, IUFE
Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE
Simon Toulou, responsable des stages, IUFE
Alexandre Fouchault, représentant du PAT
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.
Nicolas Bique, UCESG (en remplacement de Monsieur Marti Ruiz-Altaba)

Absents – excusés :

Frédéric Yvon, FORDIF
Anne Sgard, IUFE
Jean-Luc Dorier, IUFE
Sonia Buehler, administratrice IUFE
Marcel Crahay, FAPSE
Greta Pelgrims, FPSE
Charles Heimberg, FPSE
Lucie Mottier Lopez, FPSE
Catherine Walther Green, conseillère aux études, IUFE
Myriam Kormann, ADEFEP
Giulia Colella, ADEFEP

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du projet de notes de séance du mercredi 27 mars 2013
3. Questions à la Présidente
 - a. Modalités d'élection des représentants du corps intermédiaire à l'Assemblée. Suite du siège vacant pour les représentants des CE et MER de Forensec
 - b. Retour sur le dossier de reconnaissance fédérale
 - c. Etat des travaux et liste des différentes commissions de l'IUFE
 - d. Engagement d'enseignants formés hors cantons//place de stages non mises à disposition : position des DG établissements//DG IUFE
 - e. Information sur la sélection à l'entrée dès le début 2014 -15 pour la FORENSEC
4. MESP : information et approbation du plan et du règlement d'études
5. DAS disciplines musique, arts et EPS
6. Mécanismes de régulation de l'offre de formation pour les disciplines enseignées au secondaire I et II - enjeux et suivi (baisse du niveau, chômage programmé ?): MASE I en emploi (point demandé par les Ass professionnelles)
7. Divers

1. Approbation de l'OJ.

OJ approuvé.

2. Approbation des notes de séance du 27 mars 2013

Notes de séance approuvées.

3. Questions à la Présidente

- a. *Modalités d'élection des représentants du corps intermédiaire à l'Assemblée. Suite du siège vacant pour les représentants des CE et MER de Forensec*

La Présidente informe et présente :

Représentant MER Forensec: René Rickenmann, MER/SSED

Représentant UCESG : Monsieur Nicolas Bique, en remplacement de Monsieur Marti Ruiz-Altaba

Le poste de représentant-e CE : toujours en suspens

Puis il est rappelé la teneur de l'article 12 du RO de l'IUFE, approuvé par le Rectorat le 27 juin 2011 :

« 1. L'Assemblée est l'organe suprême

Composition, durée des mandats et fonctionnement

2. Le Comité de direction propose au rectorat la composition de l'Assemblée. Le rectorat la nomme.

La durée des mandats est de quatre ans. Elle est constituée de :

- Quatre représentants des professeurs des programmes de formations dispensées par l'IUFE, proposés les comités ;
- Un représentant de chacune des facultés partenaires ;
- Quatre collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de l'Institut, proposés par les collaborateurs eux-mêmes ;
- Quatre étudiants, proposés par les étudiants inscrits à l'Institut ;
- Un membre du personnel administratif et technique de l'Institut, proposé par ses pairs.

Trois délégués des associations professionnelles représentatives des trois niveaux d'enseignement, le conseiller aux études, le responsable de l'administration, et le directeur de l'IUFE participent aux délibérations avec voix consultative.

L'Assemblée choisit le président parmi ses membres professoraux pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois.

Elle se réunit au moins deux fois par semestre.

Compétences

3. L'Assemblée:

- _ Approuve le règlement de l'IUFE à l'intention du Conseil de l'IUFE ;
- _ Adopte les règlements d'études de l'Institut qui seront ratifiés par le Rectorat ;
- _ Adopte les plans d'études de l'Institut ;
- _ Examine les questions relatives à la formation et à la recherche ;
- _ Collabore à l'élaboration des plans de développement ;
- _ Nomme les comités de programmes et les commissions de l'Institut ;
- _ Soulève des questions d'intérêt général ;
- _ Désigne des sous-commissions pour prendre en charge des dossiers spécifiques.

Elle en fixe la composition et le mandat en fonction des besoins. Les commissions associent des spécialistes du dossier et peuvent réunir à la fois des représentants de l'Université et de l'enseignement.

Bernard Schneuwly, en février 2013, a été informé par le Rectorat que suite à un audit réalisé par la société KPMG, il avait été relevé que le RO ne correspondait pas aux statuts/règlements de l'Université.

Pour information, voici brièvement ce qui avait été mentionné par KPMG :

Pour l'audit des comptes de l'Université au 31.12.2012, la société d'audit KPMG avait besoin d'un renseignement concernant le règlement IUFE, car le collaborateur de KPMG, M. Willemin, avait lu dans le PV de l'assemblée de l'Université du 25 janvier 2012, qu'il y avait des points du règlement de l'IUFE qui n'étaient pas conformes au statut (par exemple, mode de désignation). C'est pourquoi M. Matthieu Willemin s'était adressé au rectorat pour avoir des précisions sur ce sujet et savoir si l'IUFE avait dans l'intervalle adapté son RO pour être conforme au Statut.

Pour mémoire, Bernard Schneuwly rappelle que le RO de l'IUFE a été adopté par le Rectorat le 27 juin 2011, soit avant que le Statut de l'Université ne rentre en vigueur le 28 juillet 2011, raison pour laquelle les dispositions du RO ne posaient pas de problème lors de son adoption.

Il informe que le Comité de direction de l'IUFE a donc été consulté quant aux modifications à apporter au RO, que celui-ci a dès lors fait des propositions, que le texte dudit règlement est actuellement en toilettage à cet effet et que le règlement modifié sera ensuite soumis au service juridique pour validation d'un point de vue légal.

Il est rappelé que le nouveau RO de l'assemblée doit donc passer par les 4 conseils participatifs des 4 facultés concernées.

b. Retour sur le dossier de reconnaissance fédérale

Bernard Schneuwly a reçu un rapport préliminaire des 2 commissions en charge d'évaluer ledit dossier (1 commission pour le secondaire I et une commission pour le secondaire II). Evaluation (cosignée par ces

deux commissions) globalement positive, avec une quinzaine de points à compléter (10 points formels, et les autres points étant plus « profonds », nécessitant un travail plus conséquent. Il est relevé toutefois la demande faite pour 90 crédits ECTS disciplinaires pour TOUS les étudiants, alors qu'à ce jour seulement 84 crédits étaient exigés pour les étudiants de la faculté des lettres (un accord à ce sujet avait été conclu avec le DIP). Cette problématique devra être solutionnée.

Les 16 et 17 octobre 2013, les deux commissions viendront en visite à l'IUFE pour différents entretiens, suivis de cours etc....

A l'issue de cette visite, un rapport sera rédigé, puis une décision rendue à la CDIP.

Il est possible d'imaginer qu'en 2014 la reconnaissance du titre sera délivrée.

c. Etat des travaux et liste des différentes commissions de l'IUFE

La convention DIP/Unige est en cours. Beaucoup de « chantiers » sont également lancés et en cours de réalisation. Le fonctionnement va se poursuivre conformément à cette convention, pour laquelle un avenant cadre de la formation continue est discuté et sera par la suite signé. Il y est distingué les offres de FC certifiante et les offres de formation qualifiante (sous forme de catalogue des commissions paritaires ou de propositions au sein des établissements).

Petit rappel :

Commission de formation continue en Enseignement Primaire - COFOEP

Commission de formation continue du Cycle d'Orientation - COFOCO,

Commission de la formation continue du Postobligatoire - COFOPO

Ces commissions sont en charge de l'organisation des activités de formation continue destinées aux enseignant-e-s du primaire, du spécialisé et du secondaire, dans le but d'accroître les liens avec la cité et les différentes instances (Service de la formation continue du DIP, Service de l'enseignement, Service de la coordination pédagogique).

Une commission interne de coordination entre l'enseignement primaire, spécialisé et secondaire a reçu le mandat de tisser des liens entre les différents ordres d'enseignement en matière de formation continue.

Par ailleurs, les enseignant-e-s de l'IUFE interviennent dans différentes formations continues, qu'ils ont eux-mêmes proposées ou pour lesquelles leurs compétences ont été sollicitées : cette offre variée de formations est recensée dans les brochures du DIP

Dans la convention sont citées :

4 commissions : Commission Emploi Stage primaire, Commission Emploi Stage secondaire, Commission enseignement primaire et commission enseignement secondaire.

Débat sur la composition de ces commissions : Bernard Schneuwly rapporte le problème qui se pose quant au positionnement de la profession à l'intérieur de la commission enseignement (la place des associations professionnelles dans les comités de programme n'apparaît pas toujours nécessaire. Il faut éviter les doublons à l'avenir).

Il va également s'opérer une révision du Groupe de coordination.

Bernard Schneuwly rappelle que son mandat prend fin au 15 juillet 2014.

A cet effet, il a été décidé qu'une « commission de nomination » en charge d'évaluer les candidatures rédigerait un rapport à l'intention du Conseil de l'IUFE.

Procédure de nomination du directeur de l'IUFE – 2014-2018

1. Base réglementaire

Règlement de l'IUFE, Article 11, « La Direction », chapitre « Le Directeur »

1. Le directeur de l'Institut est un professeur membre de l'Institut
2. Il est proposé par le Conseil de l'IUFE et nommé par le Rectorat.
3. Il est nommé pour une période de quatre ans. Son mandat est renouvelable une fois.

2. Concours

Afin de garantir la plus grande transparence, le rectorat lance un concours pour le poste de directeur de l'IUFE. Ce concours est annoncé par les canaux habituels pour une nomination d'un membre du corps académique de l'UNIGE (voir esquisse ci-joint).

Le Conseil de l'IUFE se prononce sur le libellé du concours.

Une commission évalue les candidatures et rédige un rapport à l'intention du Conseil de l'IUFE.

3. Commission de nomination

- Yves Flückiger, vice-recteur
- Anne Sgard, professeure (SES)
- Joaquim Dolz, professeur (FPSE)
- Jérôme David, professeur (Lettres)
- Didier Picard, professeur (Sciences)
- Frédéric Wittwer (DIP)
- Marie-Claire Cors-Hubert (PAT)
- CE du primaire et secondaire
- Etudiant

Bernard Schneuwly informe que le mandat de la conseillère aux études n'a pas été renouvelé à fin mai 2013. Un appel d'offres est fait jusqu'au 19 juin 2013 afin d'engager à 70% un-e conseiller-ère aux études, qui fonctionnera avec un secrétaire déjà en poste à 70%.

Il est rappelé que les conséquences, engendrées par l'absence longue durée de la conseillère aux études au sein de l'institut, sont importantes pour la formation des enseignants secondaire), tant dans la surcharge de travail pour le PAT, que dans la difficulté à pouvoir toujours renseigner les étudiants lorsque cela nécessite des connaissances propres au métier de conseiller aux études etc...

d. Engagement d'enseignants formés hors cantons//place de stages non mises à disposition : position des DG établissements//DG IUFE

Il faudrait envisager la création de places de stages en responsabilité pour permettre aux étudiants de pouvoir achever leur formation. C'est une priorité qui doit être respectée. Le DIP, en la personne de Monsieur Koumrouyan, a toujours défendu ce principe auprès du DIP. Une enquête est menée. Il est nécessaire de faire remonter les informations précises à la direction de l'institut qui réagira comme il se doit et ce, immédiatement, si la priorité n'est pas accordée aux places de stages (il ne faut pas privilégier les suppléances au détriment de la création de places de stages).

De plus, il faudrait arriver au schéma suivant : formation d'un certain nombre de personnes, dans chaque discipline, en faisant une estimation sur ce qui s'est fait les dix dernières années (le DIP garantirait X places de stages par an).

L'IUFE va également vérifier les suppléances renouvelées chaque année, qui doivent être données si l'étudiant est inscrit en CCDIDA (condition à respecter).

e. Information sur la sélection à l'entrée dès le début 2014 -15 pour la FORENSEC.

Il y a eu deux réunions du groupe de travail chargé de proposer de nouvelles hypothèses concernant la régulation du flux des étudiants. Ces différentes hypothèses seront soumises au Conseiller d'Etat le 10 juin 2013. Il s'agit, notamment, d'introduire cette régulation à l'entrée du CCDIDA, et non au début de la deuxième année. Pour ce faire, il faut, entre autres, préciser encore les critères de sélection et donner la garantie aux étudiants choisis qu'ils pourront accomplir la totalité de leur formation en deux ans (pour autant qu'ils réussissent leurs examens bien entendu), et respecter la partie finance également. (Réguler le flux des étudiants permettra de gérer les finances de l'institut de façon beaucoup plus rigoureuse et surtout de pouvoir anticiper cette gestion).

Il est précisé que le fait d'avoir deux disciplines d'enseignement n'est pas un critère que l'IUFE favorisera pour l'engagement.

4. MESP : information et approbation du plan et du règlement d'études

Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé (MESP)

La MESP vient compléter les autres formations professionnelles en enseignement au sein de l'IUFE, pour former des enseignants spécialisés, capables d'exercer l'ensemble des tâches de l'enseignement, en considérant les besoins particuliers d'ordre éducatif, pédagogique et didactique des élèves de 4 à 20 ans. Ainsi, les objectifs scolaires à atteindre et les particularités des différents contextes scolaires de l'enseignement spécialisé (appui à l'intégration en classes ordinaires, classes spécialisées, institutions spécialisées) sont pris en compte. A la fois spécialisée et universitaire, cette Maîtrise forme également les professionnels aux connaissances et à l'étude scientifique des faits de l'enseignement spécialisé.

Rappel : Le programme équivaut à 120 crédits ECTS et les unités de formation sont réparties dans quatre domaines de compétences :

Greta Pelgrins donne un retour sur la première volée qui sort. Pas de maîtrise en juin, mais en août 2013 et février 2014.

19 étudiants dans la seconde volée. 36 candidatures admissibles pour la 3^{ème} année. Seuls 22 dossiers seront pris (seuls 6 enseignants ont un diplôme d'enseignant ordinaire 30 crédits, ce qui nécessite un complément de formation conformément aux exigences de la CDIP).

La demande de reconnaissance du titre sera déposée d'ici fin 2013 auprès de la CDIP :

Le règlement d'études, avec modifications de la MESP, doit donc être approuvé.

Vote : 11 oui, 0 non, 0 abstention

Pour le plan d'études, vote : 11 oui, 0 non, 0 abstention

5. DAS disciplines musique, arts et EPS

Présentation de la première maquette : Le 11 mars 2013, le DIP – via le Service de coordination pédagogique – a adressé une demande à l'IUFE pour la mise en place d'une formation destinée aux enseignants en disciplines artistiques et sportives (musique, arts visuels, rythmique et éducation physique et sportive). Cette demande se situe notamment dans le contexte d'un changement du rôle de ces enseignants dans l'école primaire genevoise. Le nombre d'étudiants à former par année est de 5 à 8, avec cependant d'importantes cohortes à prendre en charge durant les années 2013-14 et 2014-15 (une vingtaine), années d'engagement plus intenses à cause, notamment, de l'introduction de cours le mercredi matin.

Un groupe de travail composé des enseignants responsables des didactiques de la musique (Isabelle Mili), des arts plastiques et visuels (René Rickenmann) et de l'éducation physique et sportive (Benoît Lenzen et Adrián Cordoba) a été mis sur pied par la direction, avec pour mandat d'étudier la faisabilité d'une telle formation et d'esquisser un premier parcours. Une première version d'un plan d'études sera discutée avec les responsables des différentes branches concernées au sein de l'Enseignement primaire et Mme Céline Mérad, de la Direction de l'enseignement primaire. L'objectif par la suite est de réduire le volume des crédits ECTS (50 crédits envisagés), afin de garantir la possibilité d'une formation en emploi à 70%, sans cependant céder sur la qualité et le niveau de la formation.

Le dispositif de stages est à déterminer et à mettre en place.
Il va falloir déterminer également les coûts finaux.

Ce projet définitif sera soumis à l'assemblée lors d'une prochaine séance.

1. Mécanismes de régulation de l'offre de formation pour les disciplines enseignées au secondaire I et II - enjeux et suivi (baisse du niveau, chômage programmé ?): MASE I en emploi (point demandé par les Associations professionnelles)

Une offre régulière contrôlée et maintenue est une garantie de places de travail, le marché de l'emploi s'élargissant ainsi.

Le système de quotas définis permet incontestablement une régulation. A ce sujet, avoir supprimé Mase1-Mase2 permet aussi cette régulation. De même que l'obtention de la reconnaissance du titre par la CDIP rassurera et consolidera dans ce sens.

Les critères d'évaluation utilisés dans le cadre des entretiens de sélection menés par Walter Loosli et Simon Toulou seront fournis aux étudiants dès que l'IUFE les recevra de la Maison des Langues.

Il est demandé par les étudiants :

- que les différentes conférences qui se tiendront à l'IUFE soient annoncées sur le site (10 à 12 conférences ont eu lieu à l'IUFE cette année).
- Que soit créé un échéancier pour les étudiants en formation où toutes les dates importantes seraient récapitulées.
- Que l'avancée de la reconnaissance du titre MASE auprès de la CDIP soit annoncée sur le site, dans les actualités.

La séance est levée à 19H00.